



16ème législature

Question N° : 8624	De Mme Edwige Diaz (Rassemblement National - Gironde)	Question écrite
Ministère interrogé > Santé et prévention		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > femmes	Tête d'analyse >Endométriose : quelles actions contre un fléau gynécologique ?	Analyse > Endométriose : quelles actions contre un fléau gynécologique ?.
Question publiée au JO le : 06/06/2023 Réponse publiée au JO le : 18/07/2023 page : 6855		

Texte de la question

Mme Edwige Diaz interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur la prise en charge des femmes souffrant d'endométriose. Aujourd'hui, 10 % des femmes en sont atteintes, soit 2,5 millions de Françaises. C'est parce que le diagnostic de cette maladie est difficile et survient en moyenne 7 ans après le début des symptômes, jusqu'à 15 ans après pour certaines femmes, que sa prise en charge en est d'autant plus tardive. En ce sens, cela crée, chez les femmes malades, des conséquences toutes plus importantes les unes que les autres. En effet, cette pathologie constitue un véritable handicap et est la première cause d'infertilité chez les patientes en souffrant. De ce fait, cette dernière entraîne de lourdes répercussions psychologiques sur le public qui en est atteint, affectant alors leur vie sociale, professionnelle ainsi qu'intime. Il apparaît donc à cette heure que les principales solutions pour lutter contre ce mal gynécologique ne sont autre que la sensibilisation, la détection, la recherche médicale, la connaissance et la prise en charge. Face à cette douleur qui touche des millions de Françaises, Mme la députée interroge M. le ministre de la santé et de la prévention sur les mesures qu'il compte prendre pour instaurer une prise en charge totale du coût du diagnostic et des soins liés à cette maladie. Elle lui demande également si ce dernier souhaite œuvrer en faveur de la création d'un statut de travailleuse handicapée pour les femmes affectées par l'endométriose.

Texte de la réponse

Conformément à l'engagement du Président de la République, le 14 février 2022, a été présenté la première stratégie nationale de lutte contre l'endométriose qui est désormais pilotée par le ministère de la santé et de la prévention. L'endométriose pèse sur la vie professionnelle des femmes concernées, en rendant difficile au quotidien l'exercice de leur métier et en freinant leur carrière dans certains cas. Il est urgent d'informer et de sensibiliser les acteurs de l'entreprise des conséquences de cette maladie sur le travail. Des solutions existent, à travers notamment des aménagements de poste, pour permettre à ces femmes de concilier leur état de santé et leur travail et ainsi de mener la carrière professionnelle qu'elle souhaite. C'est l'objet des mesures qui figurent dans la feuille de route du ministère du travail : - faire de l'endométriose un enjeu de santé au travail national ; - fournir un cadre pour la prise en compte de l'endométriose au travail en l'intégrant dans l'action 4.3 de l'axe "prévention de la désinsertion professionnelle" du « plan santé au travail 4 », qui pourra être déclinée au sein des plans régionaux de santé au travail. L'action pourrait être portée sous l'angle du maintien en emploi des personnes atteintes de maladies chroniques évolutives, dans une logique de transversalité entre santé publique et santé au travail ; - communiquer et former les différents acteurs sur les conséquences de l'endométriose au travail ; - réduire l'impact de l'endométriose



sur le quotidien des femmes : dans le monde du travail, améliorer les conditions d'exercice des femmes qui souffrent d'endométriose en aménageant horaire et/ou poste de travail ; - concevoir un kit de sensibilisation afin d'informer et sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise (travailleurs sociaux, médecins du travail, gestionnaires RH) sur la pathologie et ses conséquences et proposer une boîte à outils aux entreprises à mettre en place (par exemple télétravail, aménagement de poste, horaires assouplis, aménagement raisonnable) ; - promouvoir la formation des médecins du travail à l'endométriose. Élaborer une charte "endométriose et emploi" sur la conciliation de l'endométriose et de la vie professionnelle (sur le modèle de la charte cancer et emploi de l'Institut national du cancer) et créer, parmi les signataires, des clubs employeurs pour échanger sur les bonnes pratiques. Un comité de pilotage national sera organisé par le ministre de la santé et de la prévention à la rentrée 2023 pour faire un premier bilan sur l'avancée de la mise en oeuvre de cette stratégie.